

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'un reportage diffusé le 24 mai 2014 au *Téléjournal Acadie*.

LA PLAINTE

M^{me} Susan Richard se plaint d'avoir été induite en erreur par la journaliste Gaëlle Engelberts dans le cadre d'un reportage que celle-ci réalisait pour la télévision de Radio-Canada en Acadie.

Le 24 mai, la journaliste a sollicité une entrevue de M^{me} Richard en lui disant qu'elle voulait l'inclure dans un reportage sur le *Pageant* Mademoiselle Kent-Sud 2014, tenu à l'école Clément-Cormier de Bouctouche, auquel participait sa fillette de sept ans. M^{me} Richard a accepté, mais s'est sentie flouée lorsqu'elle a vu le reportage le soir même au *Téléjournal Acadie*¹.

La plaignante estime qu'elle a été piégée par la journaliste qui lui avait dit qu'elle faisait un reportage sur le concours de personnalité, alors qu'il portait plutôt, selon la perception de M^{me} Richard, sur l'hypersexualisation des fillettes.

Voici des extraits de sa plainte qui font preuve de son indignation :

« C'était un maudit reportage laissant l'impression que nous exploitons nos filles de façon sexuelle en les faisant participer à de tels *pageants*! Je sais maintenant que je me suis fait prendre par (la journaliste), elle ne m'a aucunement laissé savoir que ses questions allaient (...) laisser l'impression que j'acceptais "d'abuser" ma fille en l'exploitant (...) sexuellement sur une estrade!

(...)

Moi et mon mari, on veut qu'elle puisse goûter à tous les aspects de la vie; elle est un peu gênée, et lorsqu'elle m'a dit qu'elle voulait essayer un *pageant*, j'ai pensé que ça lui ferait du bien. C'EST TOUT! Je me suis vraiment sentie mal en regardant l'émission, nous étions (les parents) présentés comme des abuseurs. Ce QUI N'EST CERTAINEMENT PAS LE CAS! Je n'apprécie vraiment pas d'avoir été trichée par la journaliste et par Radio-Canada.

(...)

Je suppose que si vous aviez simplement annoncé le beau travail que TOUTES les candidates ont fait pour réaliser ce *pageant*, ça aurait été "trop boring" pour votre émission! (...)

Lorsque ma fille (sept ans) a regardé l'émission, (...) elle ne comprenait même pas de quoi vous parliez, elle disait *Maman, qu'est-ce qu'ils veulent dire?* (...) *Shame on you!* Vous êtes tous des menteurs, et des casseurs de cœurs. »

¹ <http://ici.radio-canada.ca/widgets/mediaconsole/medianet/7073688>

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M. Philippe Ricard, chef de l'Information, Radio-Canada Acadie, a répondu à la plaignante au nom de la direction.

Il rassure d'abord M^{me} Richard que personne n'a voulu la piéger et que la journaliste Gaëlle Engelberts a correctement utilisé les propos de l'entrevue qu'elle lui a accordée.

Voici l'essentiel de sa réponse :

« La raison qui nous a poussés à couvrir cet événement est la parution d'une publicité dans les journaux locaux. Cette publicité invitait tout le monde à assister à l'événement, y compris les médias.

Par ailleurs, lors de l'interview, notre journaliste vous a posé la question très clairement : que pensez-vous des gens qui critiquent ces concours? Elle vous a aussi demandé si vous trouviez qu'il est trop tôt à sept ans pour maquiller des jeunes filles et si vous voyez des aspects négatifs de ce type de concours. Donc, à notre avis, on ne vous a rien caché. Au contraire, nous vous avons posé les questions directement.

Effectivement, le reportage que nous avons diffusé soulevait des critiques quant au concours du type *pageant*. La question de l'hypersexualisation des jeunes filles à travers ces concours, entre autres, a été abordée. Il faut cependant comprendre ici qu'il ne s'agit pas de l'opinion de Radio-Canada Acadie, mais des intervenantes de groupes d'intérêt qui critiquent de tels événements. Et malgré tout, le reportage était équilibré, accordant autant de place aux intervenants en faveur des concours que ceux qui sont contre.

J'ajoute que nous ne pouvons aborder le sujet des concours pour jeunes filles sans parler des critiques, en particulier dans le contexte où la France a décidé d'interdire de tels événements aux enfants de moins de 13 ans. Le débat sur ces concours a aussi été soulevé au Québec au cours des derniers mois.

Je comprends que vous auriez préféré que l'on parle seulement du concours comme tel, sans parler des critiques auxquelles font face ces événements. Mais en tant que journalistes, nous devons nous assurer que nos reportages sont d'intérêt public et comprennent plusieurs points de vue, entre autres choses. Dans le présent cas, je crois que nous avons fait notre travail de façon adéquate. »

LA DEMANDE DE RÉVISION

Cette réponse n'a pas calmé la plaignante. Elle a répliqué à M. Ricard que la journaliste ne lui avait jamais dit que des éléments négatifs sur la nature du concours, auquel participait sa fille, allaient être soulevés dans le reportage.

Et elle écrit :

« Oui, je me souviens qu'elle m'a demandé durant l'entrevue si je trouvais que c'était jeune à sept ans de se faire maquiller, je ne savais PAS que cette question était reliée

avec le reportage que vous faisiez (la sexualisation des petites filles). (...) Si elle m'avait dit AU DÉBUT ce que le reportage allait démontrer, je ne lui aurais certainement pas parlé. »

Dans la demande de révision qu'elle m'a envoyée, la plaignante ajoute ceci :

« Avant que le *pageant* commence, une journaliste de Radio-Canada, Gaëlle Engelberts, m'a demandé si je voulais lui parler à la caméra des expériences que ma fille a vécues durant les pratiques (...), comment son intérêt à participer au *pageant* a commencé, etc., car elle faisait un reportage sur les *pageants*. Alors, j'ai accepté de répondre à ses questions, sous ces conditions.

(...) Le soir, (...) à la télévision, je me suis aperçue que ce fameux reportage avait comme but de démontrer que j'acceptais d'exploiter ma fille (nos filles, en parlant des autres parents) de façon sexuelle en les faisant participer à de tels *pageants*! »

LA RÉVISION²

Pour la bonne compréhension du lecteur, je reproduis ici le texte du reportage de la journaliste Gaëlle Engelberts qui fait l'objet de la plainte de M^{me} Richard. J'inclus aussi la présentation du reportage qui s'est fait par un échange en ondes entre l'animatrice du *Téléjournal* Karine Godin et la journaliste, de même que les commentaires recueillis sur le reportage par le biais des médias sociaux, qui ont été lus en ondes par l'animatrice après le reportage. Voici le tout :

Karine Godin (animatrice du *Téléjournal*) :

« Devenir reine du *Pageant* Mademoiselle Kent-Sud, c'est le rêve de ces fillettes de la région. Ailleurs au pays, ce type de concours avait soulevé la grogne populaire il y a quelque temps. Mais Gaëlle, il reste que ces *pageants* sont très populaires ici. »

Gaëlle Engelberts (journaliste) :

« Oui, dix-sept jeunes fillettes ont participé à ce concours avec maquillage et grandes robes. Les organisateurs estiment qu'il s'agit d'un événement formateur, mais des voix s'élèvent au Nouveau-Brunswick contre ces concours mettant en vedette de très jeunes enfants. »

REPORTAGE

Journaliste :

« C'est le grand jour pour ces 17 fillettes qui se préparent depuis février pour le concours Mademoiselle Kent-Sud. C'est sous l'œil attentif des parents qu'elles lancent le bal. »

² <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

Susan Richard, mère de Rose Richard :

« On avait été surveiller le *pageant* l'année passée moi pis ma fille, puis elle avait vraiment aimé ça, et là je lui ai demandé cette année aimerais-tu te présenter? Oui, j'aimerais l'essayer. »

Journaliste :

« Les organisateurs ne voient que des bienfaits à cet événement qui, selon eux, permet aux fillettes d'acquérir de nouvelles compétences, comme parler en public.

Rachel Jaillet, couronnée Mademoiselle Amérique du Nord en 2010, y voit de nombreux avantages. »

Rachel Jaillet, Mademoiselle Amérique du Nord 2010 :

« Je pense que les *pageants*, surtout locaux, m'ont amenée à connaître de nouveaux amis et à me préparer pour des entrevues et me préparer pour le futur. »

Journaliste :

« Mais cet avis ne fait pas l'unanimité.

Au Québec, un concours de mini-miss qui suscitait la controverse a été annulé en octobre dernier, alors qu'en France l'Assemblée nationale a voté l'interdiction de ces concours aux moins de 13 ans. »

Sylvie Morin, présidente, Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick :

« De plus en plus, les études démontrent que ça a des conséquences pas seulement par rapport à l'estime de soi, mais aussi par rapport à la capacité de la personne à prendre sa place dans la société, à jouer un rôle actif dans la société. »

Journaliste :

« Ses propos font écho à ceux d'une autre militante féministe. »

Rosella Melanson, ancienne directrice générale, Conseil consultatif sur la condition de la femme :

« Il y a plein d'autres occasions pour que les jeunes se prononcent. S'ils ont une bonne voix, bien qu'ils aillent à *Accros de la chanson*, qu'ils fassent quelque chose. »

Journaliste :

« Mais pour la coordinatrice de l'événement, il s'agit beaucoup plus qu'un simple concours de beauté. »

Alice Alain, coordinatrice *Pageant* Mademoiselle Kent-Sud :

« Nous autres, c'est la confiance, si tu peux te présenter, tu peux parler, etc., etc., mais c'est ça qui est le point. »

Journaliste :

« La formule reste plus populaire que jamais dans la région. Alice Alain prépare déjà un prochain concours de beauté qui se tiendra cet été. »

Karine Godin (animatrice) :

« Que pensez-vous de ce type de concours de beauté, de talent? C'est la question qu'on vous posait aujourd'hui sur les médias sociaux.

Sharon Breau nous dit : « C'est trop jeune. Laissez les enfants être des enfants. S'il faut qu'elles commencent à être conscientes de leur beauté à cinq ou six ans, ça va être quoi à 14 ans? »

Suzanne Léger nous dit : « J'aimerais croire qu'avec la sexualisation des jeunes filles aujourd'hui, les parents seraient plus vigilants et au courant de ce type de concours qui ne fait rien pour l'épanouissement des filles. »

Yves Doucet dit de son côté : « C'est désagréable. On valorise la beauté et la grâce, je suppose? Que de beaux enseignements pour ces jeunes femmes en devenir. »

Après l'écoute et la lecture du reportage lui-même et de l'échange de présentation entre la journaliste Gaëlle Engelberts et l'animatrice du *Téléjournal Acadie*, Karine Godin, je constate d'abord qu'on n'y trouve rien qui indique qu'on y traitait de « la sexualisation des petites filles », pour reprendre les termes de la plaignante. Je ne suis donc pas d'accord avec M. Philippe Ricard qui écrivait, dans sa réponse à la plaignante, que le reportage abordait entre autres « la question de l'hypersexualisation des jeunes filles ».

Et j'ai eu beau réécouter et relire le reportage, je n'y vois rien non plus qui ait pour but de démontrer que M^{me} Susan Richard acceptait, toujours selon ses mots, d'exploiter ou d'abuser sa fillette en « l'exploitant (...) sexuellement sur une estrade ».

En fait, il n'y a nulle part dans le reportage et sa présentation d'allusion à la sexualisation des jeunes filles.

On y dit que les concours de personnalité du genre sont très populaires au Nouveau-Brunswick, même s'ils soulèvent la controverse ailleurs. On y entend M^{me} Richard parler des raisons pour lesquelles sa fillette a voulu y participer; et deux organisatrices, M^{me} Rachel Jaillet, elle-même une ancienne Mademoiselle Amérique du Nord, et la directrice générale du *Pageant* Mademoiselle Kent-Sud, Alice Alain, en expliquer les bons côtés.

Les deux points de vue critiques entendus dans le reportage viennent de représentantes des milieux féministes : M^{me} Sylvie Morin, présidente du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick; et M^{me} Rosella Melanson, ancienne directrice générale du Conseil consultatif sur la condition de la femme, un organisme gouvernemental aboli en 2011.

La première affirme, sur la foi d'études, que ces concours de beauté/personnalité sont néfastes pour l'estime de soi des participantes et leur capacité à prendre une part active à la société; la seconde que d'autres genres d'activités sont plus appropriés que ces *pageants*.

Quant à la journaliste, Gaëlle Engelberts, elle dit uniquement ceci :

- que les organisateurs ne voient que des bienfaits à ce genre d'événement parce qu'il permet aux fillettes d'acquérir de nouvelles compétences, comme parler en public;
- que ces bienfaits ne font pas l'unanimité;
- qu'au Québec, un concours du genre a été annulé en octobre 2013 parce qu'il avait soulevé la controverse; que la France avait interdit la participation des moins de 13 ans à ce type de concours;
- que ces concours demeurent malgré tout plus populaires que jamais dans la région de Bouctouche et qu'il s'en prépare un autre pour l'été prochain.

Encore une fois, rien dans tout ça ne porte sur « la sexualisation des petites filles », ou ne prête d'intention à M^{me} Susan Richard, la plaignante.

De fait, c'est seulement dans un des trois commentaires de réaction du public, recueillis sur les médias sociaux et lus en ondes par l'animatrice Karine Godin, qu'on mentionne « la sexualisation des jeunes filles ». Et l'auteure du commentaire le fait pour s'étonner que les parents ne soient pas plus vigilants à l'égard des concours de personnalité qui, selon elle, ne font « rien pour l'épanouissement des filles ».

En toute honnêteté, je crois que la plaignante a vu et entendu dans le reportage de la journaliste Engelberts beaucoup de choses qui n'y étaient pas.

« Gaëlle Engelberts, m'a demandé si je voulais lui parler à la caméra des expériences que ma fille a vécues durant les pratiques (...), comment son intérêt à participer au *pageant* a commencé », rappelle-t-elle dans sa plainte.

En écoutant le reportage, on doit constater que l'extrait de l'entrevue de M^{me} Richard utilisé par la journaliste porte exactement là-dessus, et sur rien d'autre.

J'ajoute que le reportage est équilibré et impartial en ce qu'il donne la parole autant aux organisateurs et aux participants, favorables à ce genre d'événements, qu'à des personnes qui s'en méfient et les croient néfastes.

En cela, le reportage respecte en tous points *les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada* (NPJ) qui exigent que les questions d'intérêt public soient expliquées clairement.

La valeur d'équilibre de ces NPJ dit aussi ceci :

« Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent³. (...) »

C'est exactement ce que fait le reportage de M^{me} Engelberts : il présente « avec respect » des « points de vue divergents » sur un sujet controversé.

Je remarque par ailleurs que les trois commentaires du public présentés par l'animatrice à la suite du reportage étaient critiques à l'endroit des concours de personnalité comme celui de Mademoiselle Kent-Sud 2014.

Je rappelle ce que les NPJ disent sur ce sujet :

« **Opinion - Public**⁴

Nous donnons aux membres du public la possibilité d'exprimer leurs opinions afin de mieux refléter la diversité des points de vue et des intérêts des Canadiens.

Quelle que soit leur forme – commentaires en ligne, boîtes vocales, tribunes téléphoniques ou contributions électroniques – et peu importe la plateforme sur laquelle ils sont diffusés, les commentaires du public sont distincts de notre contenu journalistique. Nous veillons à ce que cette distinction soit clairement signalée.

Par ailleurs, le choix de ce que nous publions et mettons en évidence relève de notre jugement professionnel. À cette fin, nous nous assurons que les éléments présentés reflètent la gamme des opinions que l'auditoire a exprimées sur un sujet. »

Les trois commentaires utilisés reflétaient-ils « la gamme des opinions » reçues? De fait, les 29 commentaires sur le reportage de M^{me} Engelberts envoyés par le public sur le site du *Téléjournal Acadie*, et qu'on peut encore consulter en ligne, étaient tous très critiques des concours de beauté/personnalité en général et du *Pageant Mademoiselle Kent-Sud* en particulier.

CONCLUSION

Le reportage de la journaliste Gaëlle Engelberts sur le concours Mademoiselle Kent-Sud 2014, présenté au *Téléjournal Acadie* sur ICI Radio-Canada Télé, le 24 mai 2014, respectait les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français, CBC/Radio-Canada
Le 30 mai 2014

³ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

⁴ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/opinion/>